

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 033/2025

N° ordre à l'intérieur de la séance : 10-04

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents13
- votants16
- suffrages exprimés16
- majorité9
- pour16
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :

02/07/2025

SÉANCE PUBLIQUE DU : 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, Le neuf juillet, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Etaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Jean-Michel ARPI, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Brigitte BERT, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Marilyne SEON, Alain ZUCCA, François GUIZE, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION, Inês CUNHA.

Pouvoir : Marilyne SEON donne pouvoir à Olivier BIAGGI, Alain ZUCCA donne pouvoir à Catherine KLADO, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Thierry BADEL, Inês CUNHA donne pouvoir à Jean-Michel ARPI.

Secrétaire de séance : Catherine DAVOINE.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été destinataire des deux demandes de subventions suivantes :

- **Association L'ARAIRE :** cette demande de subvention porte sur le financement du projet de refonte de l'exposition « Les 4 aqueducs romains de Lyon », qui prévoit la rénovation de cette exposition avec, notamment, une visite virtuelle « 3D » d'une portion de l'Aqueduc Romain du Gier. Afin de l'aider financer ce projet, d'un coût total de 117 785,00 €, L'ARAIRE fait appel à l'aide de l'Etat, des collectivités (Région, Département, Métropoles, Communes...) ainsi qu'au mécénat. Les aides attendues de la part de l'ensemble des Communes étant d'un montant total de 2 000,00 €, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association L'ARAIRE une aide de 200 € pour l'aider à financer ce projet.
- **Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soucieu-en-Jarrest :** 340 € pour l'organisation du bal du 13 juillet.

Ceci exposé, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes de subventions.

Thierry BADEL indique qu'en tant que président de l'Association L'ARAIRE, il ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer la subvention suivante :
 - Association L'ARAIRE : 200 € ;
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Soucieu-en-Jarrest : 340 € ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

